



Télétravail et chômage partiel

Par **Cherbane**, le **10/04/2020** à **09:45**

Bonjour,

Notre association RUP doit mettre une partie de son personnel en chômage partiel du fait du Covid-19 et du confinement. Tout le personnel est depuis le 17 mars en télétravail. Le travail réalisable se réduit progressivement, mais nous souhaitons continuer à faire travailler les membres du personnel en 1/3 ou 1/2 temps, ceci avec leur accord.

Est-ce que les décrets et dispositions actuels pris par le gouvernement pour faire face au confinement permettent de conjuguer un chômage partiel (1/3 ou 1/2 ou 3/4) "payé" par l'état et un télétravail à temps partiel payé par l'employeur ?

Merci pour votre réponse.

Bien cordialement.

Par **morobar**, le **12/04/2020** à **11:11**

Bonjour,

Oui.

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23503>